



# Portes Ariège Pyrénées

Communauté de Communes

## DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE DU 11 AVRIL 2026

<b>OBJET : Election du Président de la communauté de communes</b>		
Nombre de Conseillers	Votes	Numéro de délibération
En exercice : <b>72</b> Titulaires présents : <b>70</b> Suppléants présents : <b>1</b> Procurations : <b>1</b>	Cf. Procès-verbal de l'élection du Président	<b>2026-DL-031</b>

L'an deux mille vingt-six le onze avril à 9 heures et 30 minutes le Conseil Communautaire de cette Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle André TRIGANO, siège de la communauté de communes au 26 Bis Boulevard Delcassé 09100 PAMIERS en session ordinaire sous la **présidence de Monsieur Alain ROCHET.**

**Date de la convocation :** 3 avril 2026

Présents: MM. R.ALESINA - M.ANDRE - M.AUGERY - G.BAUZA - S.BAYARD - M.BELLINI - D.BELONDRADE - H.BENABENT - M.BER - R.P.BERAGUAZ - J.BERGE - J.BLASQUEZ - M.BORROMINI - P.CALLEJA - M.CALLEJA - F.CALMONT - E.CANCEL - G.CAPY - S.CAUMARTIN - C.CHABAL-VIGNOLES - J.CHABÉ - F.CONCHESO - C.COUPADE - D.COURNEIL - J.DEJEAN - M.DOUSSAT - M.DUPRE-GODFREY - S.EYCHENNE - O.FOURMENT - C.GARCIA - D.GARCIA - V.GAVART - J.GUICHOU - S.HERRAIZ - J.IZAAC - G.KERMANN - P.LABBÉ - M.LABEUR - F.LAGREU CORBALAN - A.LEBEAU - G.LEGRAND - D.LEMOINE - E.LLUSCA - C.MARCHAT - L.MARETTE - P.MAURISSE - C.MISTOU - J.PEREIRA - S.PIETRASANTA - G.PONS - V.PONS - D.PRAX - P.QUINTANILHA - G.RABAUD - S.ROBERT - M.ROUBICHOU - N.RUMEAU - É.SALOMÉ - A.SANCHEZ - J-P.SANNAC - G.SARRAIL - J.SAURET - G.SIMONETTA - J.SOLER - J.SOULA - F.TOULIS - M.TROVALET - H.UNINSKI - C.VALLES - S.VILLEROUX - D.MASSAT

Excusés: G.BICHEYRE, J.ALABERT

**Nous avons les procurations de :**

Giles BICHEYRE à Véronique PONS

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Emmanuel PEREIRA

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 L.5211-2 et L.2122-7 ;  
Vu le procès-verbal de l'élection du Président annexé à la présente délibération ;  
Vu les résultats du scrutin ;*

**Le Conseil,**

**Après avoir procédé à l'élection du président,**

**Article unique :** Proclame Monsieur Jean-Philippe SANNAC élu Président de la communauté de communes et le déclare immédiatement installé dans sa fonction.

Le secrétaire de séance



Jean-Emmanuel PEREIRA

Le Président,



Jean-Philippe SANNAC

Date de mise en ligne sur le site internet  
[www.ccpap.fr](http://www.ccpap.fr) : 17/04/26

**DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**SEANCE DU 11 AVRIL 2026**

<b>OBJET : Détermination du nombre de vice-présidents et des autres membres du bureau</b>		
Nombre de Conseillers	Votes	Numéro de délibération
En exercice : <b>72</b> Titulaires présents : <b>70</b> Suppléants présents : <b>1</b> Procurations : <b>1</b>	Pour : <b>72</b> Contre : <b>0</b> Abstentions : <b>0</b>	<b>2026-DL-032</b>

L'an deux mille vingt-six le onze avril à 9 heures et 30 minutes le Conseil Communautaire de cette Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle André TRIGANO, siège de la communauté de communes au 26 Bis Boulevard Delcassé 09100 PAMIERS en session ordinaire sous la **présidence de Monsieur Alain ROCHET.**

**Date de la convocation** : 3 avril 2026

Présents: MM. R.ALESINA - M.ANDRE - M.AUGERY - G.BAUZA - S.BAYARD - M.BELLINI - D.BELONDRADE - H.BENABENT - M.BER - R.P.BERAGUAZ - J.BERGE - J.BLASQUEZ - M.BORROMINI - P.CALLEJA - M.CALLEJA - F.CALMONT - E.CANCEL - G.CAPY - S.CAUMARTIN - C.CHABAL-VIGNOLES - J.CHABÉ - F.CONCHESO - C.COUPADE - D.COURNEIL - J.DEJEAN - M.DOUSSAT - M.DUPRE-GODFREY - S.EYCHENNE - O.FOURMENT - C.GARCIA - D.GARCIA - V.GAVART - J.GUICHOU - S.HERRAIZ - J.IZAAC - G.KERMANN - P.LABBÉ - M.LABEUR - F.LAGREU CORBALAN - A.LEBEAU - G.LEGRAND - D.LEMOINE - E.LLUSCA - C.MARCHAT - L.MARETTE - P.MAURISSE - C.MISTOU - J.PEREIRA - S.PIETRASANTA - G.PONS - V.PONS - D.PRAX - P.QUINTANILHA - G.RABAUD - S.ROBERT - M.ROUBICHOU - N.RUMEAU - É.SALOMÉ - A.SANCHEZ - J-P.SANNAC - G.SARRAIL - J.SAURET - G.SIMONETTA - J.SOLER - J.SOULA - F.TOULIS - M.TROVALET - H.UNINSKI - C.VALLÉS - S.VILLEROUX - D.MASSAT  
Excusés: G.BICHEYRE, J.ALABERT

**Nous avons les procurations de :**

Giles BICHEYRE à Véronique PONS

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jean-Emmanuel PEREIRA

PROJET DE TERRITOIRE	
Axe	
Action	

Le président indique qu'en application des dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire est appelé à se prononcer sur le nombre des vice-présidents et des autres membres du bureau.

Le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

La communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées doit disposer au minimum de 4 vice-présidents et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % de l'effectif total du conseil communautaire (72 conseillers communautaires), le cas échéant arrondi à l'entier supérieur, soit 15 vice-présidents. Ce nombre de 15 vice-présidents est un maximum pour les communautés de communes.

\*\*\*\*\*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-10 ;*

*Considérant que le bureau est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres*

**Le Conseil,**

**Après en avoir délibéré ;**

**Article 1** : Le nombre de vice-présidents est fixé à 15.

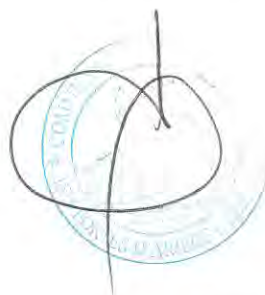
**Article 2** : Le nombre des autres membres du bureau est fixé à 5.

Le secrétaire de séance



Jean-Emmanuel PEREIRA

Le Président,



Jean-Philippe SANNAC

Date de mise en ligne sur le site internet  
[www.ccpap.fr](http://www.ccpap.fr) : 17/04/26



# Portes Ariège Pyrénées

Communauté de Communes

## DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE DU 11 AVRIL 2026

<b>OBJET : Election des vice-présidents</b>		
Nombre de Conseillers	Votes	Numéro de délibération
En exercice : <b>72</b> Titulaires présents : <b>70</b> Suppléants présents : <b>1</b> Procurations : <b>1</b>	Cf. Procès-verbal de l'élection des Vice-présidents	<b>2026-DL-033</b>

L'an deux mille vingt-six le onze avril à 9 heures et 30 minutes le Conseil Communautaire de cette Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle André TRIGANO, siège de la communauté de communes au 26 Bis Boulevard Delcassé 09100 PAMIERS en session ordinaire sous la **présidence de Monsieur Alain ROCHET.**

**Date de la convocation** : 3 avril 2026

Présents: MM. R.ALESINA - M.ANDRE - M.AUGERY - G.BAUZA - S.BAYARD - M.BELLINI - D.BELONDRADE - H.BENABENT - M.BER - R.P.BERAGUAZ - J.BERGE - J.BLASQUEZ - M.BORROMINI - P.CALLEJA - M.CALLEJA - F.CALMONT - E.CANCEL - G.CAPY - S.CAUMARTIN - C.CHABAL-VIGNOLES - J.CHABÉ - F.CONCHESO - C.COUPADE - D.COURNEIL - J.DEJEAN - M.DOUSSAT - M.DUPRE-GODFREY - S.EYCHENNE - O.FOURMENT - C.GARCIA - D.GARCIA - V.GAVART - J.GUICHOU - S.HERRAIZ - J.IZAAC - G.KERMANN - P.LABBÉ - M.LABEUR - F.LAGREU CORBALAN - A.LEBEAU - G.LEGRAND - D.LEMOINE - E.LLUSCA - C.MARCHAT - L.MARETTE - P.MAURISSE - C.MISTOU - J.PEREIRA - S.PIETRASANTA - G.PONS - V.PONS - D.PRAX - P.QUINTANILHA - G.RABAUD - S.ROBERT - M.ROUBICHOU - N.RUMEAU - É.SALOMÉ - A.SANCHEZ - J-P.SANNAC - G.SARRAIL - J.SAURET - G.SIMONETTA - J.SOLER - J.SOULA - F.TOULIS - M.TROVALET - H.UNINSKI - C.VALLES - S.VILLEROUX - D.MASSAT

Excusés: G.BICHEYRE, J.ALABERT

**Nous avons les procurations de :**

Giles BICHEYRE à Véronique PONS

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jean-Emmanuel PEREIRA

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 L.5211-10 et L.2122-7 ;  
**Vu** la délibération n°2026-DL-032 du 11 avril 2026 fixant à 15, le nombre de vice-présidents de la communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées ;  
**Vu** les procès-verbaux de l'élection des vice-présidents annexés à la présente délibération ;  
**Vu** les résultats du scrutin ;

**Le Conseil,**

**Après avoir procédé à l'élection de ses vice-présidents,**

**Article unique :** Déclare élus vice-présidents et immédiatement installés dans leur fonction :

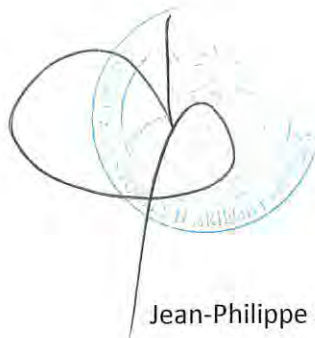
1er Vice-Président : Philippe CALLEJA  
2ème Vice-Président : Jérôme BLASQUEZ  
3ème Vice-Président : Nathalie RUMEAU  
4ème Vice-Président : Sophie BAYARD  
5ème Vice-Président : Monique DUPRE-GODFREY  
6ème Vice-Président : Gérard LEGRAND  
7ème Vice-Président : Louis MARETTE  
8ème Vice-Président : Jean DEJEAN  
9ème Vice-Président : Renée-Paule BERAGUAZ  
10ème Vice-Président : Michel DOUSSAT  
11ème Vice-Président : Maxime ROUBICHOU  
12ème Vice-Président : Pauline QUINTANILHA  
13ème Vice-Président : Jean-Emmanuel PEREIRA  
14ème Vice-Président : Françoise LAGREU-CORBALAN  
15ème Vice-Président : Gérard SARRAIL

Le secrétaire de séance



Jean-Emmanuel PEREIRA

Le Président,



Jean-Philippe SANNAC

Date de mise en ligne sur le site internet  
[www.ccpap.fr](http://www.ccpap.fr) : 17/04/26

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE



**Portes  
Ariège  
Pyrénées**

Communauté de Communes

**DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**SEANCE DU 11 AVRIL 2026**

<b>OBJET : Election des autres membres du bureau</b>		
Nombre de Conseillers	Votes	Numéro de délibération
En exercice : <b>72</b> Titulaires présents : <b>70</b> Suppléants présents : <b>1</b> Procurations : <b>1</b>	Cf. Procès-verbal de l'élection des Vice-présidents	<b>2026-DL-034</b>

L'an deux mille vingt-six le onze avril à 9 heures et 30 minutes le Conseil Communautaire de cette Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle André TRIGANO, siège de la communauté de communes au 26 Bis Boulevard Delcassé 09100 PAMIERS en session ordinaire sous la **présidence de Monsieur Alain ROCHET.**

**Date de la convocation** : 3 avril 2026

Présents: MM. R.ALESINA - M.ANDRE - M.AUGERY - G.BAUZA - S.BAYARD - M.BELLINI - D.BELONDRADE - H.BENABENT - M.BER - R.P.BERAGUAZ - J.BERGE - J.BLASQUEZ - M.BORROMINI - P.CALLEJA - M.CALLEJA - F.CALMONT - E.CANCEL - G.CAPY - S.CAUMARTIN - C.CHABAL-VIGNOLES - J.CHABÉ - F.CONCHESO - C.COUPADE - D.COURNEIL - J.DEJEAN - M.DOUSSAT - M.DUPRE-GODFREY - S.EYCHENNE - O.FOURMENT - C.GARCIA - D.GARCIA - V.GAVART - J.GUICHOU - S.HERRAIZ - J.IZAAC - G.KERMANN - P.LABBÉ - M.LABEUR - F.LAGREU CORBALAN - A.LEBEAU - G.LEGRAND - D.LEMOINE - E.LLUSCA - C.MARCHAT - L.MARETTE - P.MAURISSE - C.MISTOU - J.PEREIRA - S.PIETRASANTA - G.PONS - V.PONS - D.PRAX - P.QUINTANILHA - G.RABAUD - S.ROBERT - M.ROUBICHOU - N.RUMEAU - É.SALOMÉ - A.SANCHEZ - J-P.SANNAC - G.SARRAIL - J.SAURET - G.SIMONETTA - J.SOLER - J.SOULA - F.TOULIS - M.TROVALET - H.UNINSKI - C.VALLES - S.VILLEROUX - D.MASSAT  
Excusés: G.BICHEYRE, J.ALABERT

**Nous avons les procurations de :**

Giles BICHEYRE à Véronique PONS

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jean-Emmanuel PEREIRA

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 L.5211-10 et L.2122-7 ;  
**Vu** la délibération n°2026-DL-036 du 11 avril 2026 fixant à 6, le nombre membres supplémentaires du bureau de la communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées ;  
**Vu** les procès-verbaux de l'élection des membres du bureau annexés à la présente délibération ;  
**Vu** les résultats du scrutin ;

**Le Conseil,**

**Après avoir procédé à l'élection des autres membres du bureau,**

**Article unique :** Déclare élus membres du bureau et immédiatement installés dans leur fonction :

1<sup>er</sup> membre du bureau : Christelle COUPADE

2<sup>e</sup> membre du bureau : Martine CALLEJA

3<sup>e</sup> membre du bureau : Gilles CAPY

4<sup>e</sup> membre du bureau : Josiane BERGE

5<sup>e</sup> membre du bureau : Jeannine IZAAC

6<sup>e</sup> membre du bureau : Géraldine PONS

Le secrétaire de séance

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES D'ARIEGE PYRENEES' around the perimeter and a central emblem featuring a landscape with a castle and trees.

Jean-Emmanuel PEREIRA

Le Président,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES D'ARIEGE PYRENEES' around the perimeter and a central emblem featuring a landscape with a castle and trees.

Jean-Philippe SANNAC

Date de mise en ligne sur le site internet  
[www.ccpap.fr](http://www.ccpap.fr) : 17/04/26



**Portes  
Ariège  
Pyrénées**

Communauté de Communes

**DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**SEANCE DU 11 AVRIL 2026**

<b>OBJET : Compte-rendu des délégations au bénéfice du Président de la Communauté, en application des dispositions de l'article L5211-10 du CGCT</b>		
Nombre de Conseillers	Votes	Numéro de délibération
En exercice : <b>72</b> Titulaires présents : <b>66</b> Suppléants présents : <b>1</b> Procurations : <b>4</b>	Pour : <b>72</b> Contre : <b>0</b> Abstentions : <b>0</b>	<b>2026-DL-035</b>

L'an deux mille vingt-six le onze avril à 9 heures et 30 minutes le Conseil Communautaire de cette Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle André TRIGANO, siège de la communauté de communes au 26 Bis Boulevard Delcassé 09100 PAMIERS en session ordinaire sous la **présidence de Monsieur Alain ROCHET.**

**Date de la convocation** : 3 avril 2026

Présents: MM. R.ALESINA - M.ANDRE - M.AUGERY - G.BAUZA - S.BAYARD - M.BELLINI - D.BELONDRADE - H.BENABENT - M.BER - R.P.BERAGUAZ - J.BERGE - J.BLASQUEZ - M.BORROMINI - P.CALLEJA - M.CALLEJA - F.CALMONT - E.CANCEL - G.CAPY - S.CAUMARTIN - J.CHABÉ - F.CONCHESO - C.COUPADE - D.COURNEIL - J.DEJEAN - M.DOUSSAT - M.DUPRE-GODFREY - S.EYCHENNE - O.FOURMENT - C.GARCIA - D.GARCIA - V.GAVART - J.GUICHOU - S.HERRAIZ - J.IZAAC - G.KERMANN - P.LABBÉ - M.LABEUR - F.LAGREU CORBALAN - G.LEGRAND - D.LEMOINE - E.LLUSCA - C.MARCHAT - L.MARETTE - P.MAURISSE - C.MISTOU - J.PEREIRA - S.PIETRASANTA - G.PONS - V.PONS - P.QUINTANILHA - G.RABAUD - M.ROUBICHOU - N.RUMEAU - É.SALOMÉ - A.SANCHEZ - J.P.SANNAC - G.SARRAIL - J.SAURET - G.SIMONETTA - J.SOLER - J.SOULA - F.TOULIS - M.TROVALET - H.UNINSKI - C.VALLÉS - S.VILLEROUX - D.MASSAT

Excusés: G.BICHEYRE, J.ALABERT

**Nous avons les procurations de :**

Giles BICHEYRE à Véronique PONS

Clarisse CHABAL-VIGNOLES à Françoise LAGREU-CORBALAN

Anne LEBEAU à Gilles KERRMANN

Denis PRAX à Max BELLINI

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jean-Emmanuel PEREIRA

*Vu la délibération n°2020-DL-046 du 30 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du conseil au Président ;*

En application du code général des collectivités territoriales, et par délibération du 30 juillet 2020, le Président a reçu délégation du conseil en tout ou partie, et pour la durée de son mandat pour les points visés à l'article L.5211-10 du CGCT.

Dans ce cadre, ont été prises les décisions suivantes :

Décision n°	Date décision	Objet
2026-DC-017	23/01/2026	Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain DIA 0092822500104 Saverdun
2026-DC-018	23/01/2026	Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain DIA 0092822600001 Saverdun
2026-DC-019	23/01/2026	Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain DIA 00922526K0008 Pamiers
2026-DC-020	03/02/2026	Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain DIA 0092822600002 Saverdun
2026-DC-021	11/02/2026	Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain DIA 00926526A0005 St Jean du Falga
2026-DC-022	11/02/2026	Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain DIA 00918526A0004 Mazères
2026-DC-023	11/02/2026	Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain DIA 00926526A0004 St Jean du Falga
2026-DC-024	11/02/2026	Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain DIA 0092822600003 Saverdun
2026-DC-025	11/02/2026	Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain DIA 0092822600004 Saverdun
2026-DC-026	11/02/2026	Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain DIA 0092822600005 Saverdun
2026-DC-027	11/02/2026	Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain DIA 0092822600006 Saverdun
2026-DC-028	13/02/2026	Demande de subvention au titre de la DETR 2026 - Grosses réparations de voirie
2026-DC-029	13/02/2026	Demande de subvention DETR - Optimisation des collectes - phase 2
2026-DC-030	16/02/2026	Attribution de subvention à l'achat d'un broyeur
2026-DC-031	16/02/2026	Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain DIA 0092652500079 St Jean du Falga
2026-DC-032	16/02/2026	Demande de subventions actualisé- RIJOLE - abrogeant décision 2025-DC-037
2026-DC-033	16/02/2026	Demande de subvention FDAL - Optimisation des collectes - phase 2
2026-DC-034	18/02/2026	Demande de subvention au titre de la DETR 2026 - Grosses réparations de voirie V2
2026-DC-035	18/02/2026	Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain DIA 00926526A0006 St Jean du Falga
2026-DC-036	18/02/2026	Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain DIA 0092822600007 Saverdun
2026-DC-037	18/02/2026	Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain DIA 0092822600009 Saverdun
2026-DC-038	18/02/2026	Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain DIA 00918526A0005 Mazères
2026-DC-039	18/02/2026	Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain DIA 00918526A0006 Mazères
2026-DC-040	18/02/2026	Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain DIA 00918526A0007 Mazères
2026-DC-041	18/02/2026	Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain DIA 00918526A0008 Mazères
2026-DC-042	18/02/2026	Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain DIA 00918526A0009 Mazères
2026-DC-043	18/02/2026	Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain DIA 00918526A0010 Mazères
2026-DC-044	18/02/2026	Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain DIA 00918526A0011 Mazères
2026-DC-045	18/02/2026	Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain DIA 00918526A0012 Mazères
2026-DC-046	18/02/2026	Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain DIA 00918526A0013 Mazères
2026-DC-047	18/02/2026	Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain DIA 00918526A0014 Mazères
2026-DC-048	23/02/2026	Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain DIA 00918526A0015 Mazères

Accusé de réception en préfecture  
009-200066231-20260411-2026DL035-DE  
Reçu le 17/04/2026

2026-DC-049	05/03/2026	Ligne de trésorerie interactive Caisse épargne avril 2026
2026-DC-050	11/03/2026	Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain DIA 0092822600010 Saverdun
2026-DC-051	11/03/2026	Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain DIA 0092822600011 Saverdun
2026-DC-052	11/03/2026	Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain DIA 0092822600012 Saverdun
2026-DC-053	11/03/2026	Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain DIA 00918526A0016 Mazères
2026-DC-054	11/03/2026	Renoncement à l'exercice du DPU DIA 00926526A0007 St Jean du Falga
2026-DC-055	11/03/2026	Renoncement à l'exercice du DPU DIA 00926526A0009 St Jean du Falga
2026-DC-056	11/03/2026	Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain DIA 00918526A0019 Mazères
2026-DC-057	13/03/2026	Renoncement à l'exercice du DPU DIA 00926526A0010 St Jean du Falga
2026-DC-058	18/03/2026	Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain DIA 00918526A0022 Mazères
2026-DC-059	18/03/2026	Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain DIA 0092822600013 Saverdun
2026-DC-060	18/03/2026	Utilisation du site de LAS PARETS
2026-DC-061	19/03/2026	Tarif d'adhésion 2026 pour les communes extérieures au refuge
2026-DC-062	23/03/2026	Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain DIA 00918526A0017 Mazères
2026-DC-063	24/03/2026	Mise à disposition de la salle du Centre culturel de Saverdun au profit de CCPAP - DPE
2026-DC-064	24/03/2026	Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain DIA 0092822600014 Saverdun
2026-DC-065	24/03/2026	Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain DIA 0092822600015 Saverdun
2026-DC-066	24/03/2026	Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain DIA 0092822600016 Saverdun
2026-DC-067	24/03/2026	Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain DIA 0092822600017 Saverdun
2026-DC-068	24/03/2026	Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain DIA 0092822600018 Saverdun
2026-DC-069	25/03/2026	Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain DIA 00918526A0018 Mazères
2026-DC-070	25/03/2026	Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain DIA 00918526A0020 Mazères
2026-DC-071	25/03/2026	Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain DIA 00918526A0021 Mazères
2026-DC-072	25/03/2026	Renoncement à l'exercice du DPU DIA 00926525A0072T St Jean du Falga
2026-DC-073	25/03/2026	Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain DIA 00918526A0023 Mazères
2026-DC-075	25/03/2026	Renoncement à l'exercice du DPU DIA 00926526A0012 St Jean du Falga
2026-DC-076	25/03/2026	Renoncement à l'exercice du DPU DIA 00926526A0013 St Jean du Falga

\*\*\*\*\*

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

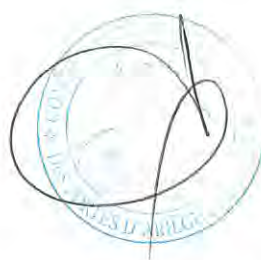
**Article unique** : Donne acte du compte-rendu des décisions prises par le Président au titre de l'article L.5211-10 du CGCT.

Le secrétaire de séance



Jean-Emmanuel PEREIRA

Le Président,



Jean-Philippe SANNAC

Date de mise en ligne sur le site internet  
[www.ccpap.fr](http://www.ccpap.fr) : 17/04/26



# Portes Ariège Pyrénées

Communauté de Communes

## DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE DU 11 AVRIL 2026

<b>OBJET : Modification de la délibération 2026-DL-032 : Modification du nombre de membres supplémentaires du bureau</b>		
Nombre de Conseillers	Votes	Numéro de délibération
En exercice : <b>72</b> Titulaires présents : <b>70</b> Suppléants présents : <b>1</b> Procurations : <b>1</b>	Pour : <b>72</b> Contre : <b>0</b> Abstentions : <b>0</b>	<b>2026-DL-036</b>

L'an deux mille vingt-six le onze avril à 9 heures et 30 minutes le Conseil Communautaire de cette Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle André TRIGANO, siège de la communauté de communes au 26 Bis Boulevard Delcassé 09100 PAMIERS en session ordinaire sous la **présidence de Monsieur Alain ROCHET.**

**Date de la convocation :** 3 avril 2026

Présents: MM. R.ALESINA - M.ANDRE - M.AUGERY - G.BAUZA - S.BAYARD - M.BELLINI - D.BELONDRADE - H.BENABENT - M.BER - R.P.BERAGUAZ - J.BERGE - J.BLASQUEZ - M.BORROMINI - P.CALLEJA - M.CALLEJA - F.CALMONT - E.CANCEL - G.CAPY - S.CAUMARTIN - C.CHABAL-VIGNOLES - J.CHABÉ - F.CONCHESO - C.COUPADE - D.COURNEIL - J.DEJEAN - M.DOUSSAT - M.DUPRE-GODFREY - S.EYCHENNE - O.FOURMENT - C.GARCIA - D.GARCIA - V.GAVART - J.GUICHOU - S.HERRAIZ - J.IZAAC - G.KERMANN - P.LABBÉ - M.LABEUR - F.LAGREU CORBALAN - A.LEBEAU - G.LEGRAND - D.LEMOINE - E.LLUSCA - C.MARCHAT - L.MARETTE - P.MAURISSE - C.MISTOU - J.PEREIRA - S.PIETRASANTA - G.PONS - V.PONS - D.PRAX - P.QUINTANILHA - G.RABAUD - S.ROBERT - M.ROUBICHOU - N.RUMEAU - É.SALOMÉ - A.SANCHEZ - J-P.SANNAC - G.SARRAIL - J.SAURET - G.SIMONETTA - J.SOLER - J.SOULA - F.TOULIS - M.TROVALET - H.UNINSKI - C.VALLES - S.VILLEROUX - D.MASSAT

Excusés: G.BICHEYRE, J.ALABERT

**Nous avons les procurations de :**

Giles BICHEYRE à Véronique PONS

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Emmanuel PEREIRA

PROJET DE TERRITOIRE	
Axe	
Action	

Le président indique qu'en application des dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire est appelé à se prononcer sur le nombre des vice-présidents et des autres membres du bureau.

Par délibération 2026-DL-032 prise en séance ce jour, le nombre des autres membres du bureau a été fixé à 5. Monsieur le Président propose de revoir cette disposition et de passer à 6 le nombre des autres membres du bureau pour assurer une meilleure représentativité des différentes strates des communes de la CCPAP.

\*\*\*\*\*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-10 ;*

*Considérant que le bureau est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres ;*

*Vu l'accord à l'unanimité du conseil communautaire d'ajouter la présente délibération à l'ordre du jour de la présente séance ;*

**Le Conseil,**

**Après en avoir délibéré ;**

**Article 1** : L'article 2 de la délibération n°2026-DL-032 est abrogé.

**Article 2** : Le nombre de membres supplémentaires du bureau est fixé à 6 répartis comme suit :

- Communes de moins de 1000 habitants : 2
- Communes de 1000 à 10000 habitants : 3
- Commune de Pamiers : 1

Le secrétaire de séance



Jean-Emmanuel PEREIRA

Le Président,



Jean-Philippe SANNAC

Date de mise en ligne sur le site internet  
[www.ccpap.fr](http://www.ccpap.fr) : 17/04/26



# Portes Ariège Pyrénées

Communauté de Communes

## DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE DU 11 AVRIL 2026

<b>OBJET : Lecture de la charte de l'élu local et remise d'un exemplaire à chaque conseiller communautaire</b>		
Nombre de Conseillers	Votes	Numéro de délibération
En exercice : <b>72</b> Titulaires présents : <b>66</b> Suppléants présents : <b>1</b> Procurations : 4	Pour : <b>72</b> Contre : <b>0</b> Abstentions : <b>0</b>	<b>2026-CNI-003</b>

L'an deux mille vingt-six le onze avril à 9 heures et 30 minutes le Conseil Communautaire de cette Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle André TRIGANO, siège de la communauté de communes au 26 Bis Boulevard Delcassé 09100 PAMIERS en session ordinaire sous la **présidence de Monsieur Alain ROCHET.**

**Date de la convocation :** 3 avril 2026

Présents: MM. R.ALESINA - M.ANDRE - M.AUGERY - G.BAUZA - S.BAYARD - M.BELLINI - D.BELONDRADE - H.BENABENT - M.BER - R.P.BERAGUAZ - J.BERGE - J.BLASQUEZ - M.BORROMINI - P.CALLEJA - M.CALLEJA - F.CALMONT - E.CANCEL - G.CAPY - S.CAUMARTIN - J.CHABÉ - F.CONCHESO - C.COUPADE - D.COURNEIL - J.DEJEAN - M.DOUSSAT - M.DUPRE-GODFREY - S.EYCHENNE - O.FOURMENT - C.GARCIA - D.GARCIA - V.GAVART - J.GUICHOU - S.HERRAIZ - J.IZAAC - G.KERMANN - P.LABBÉ - M.LABEUR - F.LAGREU CORBALAN - G.LEGRAND - D.LEMOINE - E.LLUSCA - C.MARCHAT - L.MARETTE - P.MAURISSE - C.MISTOU - J.PEREIRA - S.PIETRASANTA - G.PONS - V.PONS - P.QUINTANILHA - G.RABAUD - M.ROUBICHOU - N.RUMEAU - É.SALOMÉ - A.SANCHEZ - J-P.SANNAC - G.SARRAIL - J.SAURET - G.SIMONETTA - J.SOLER - J.SOULA - F.TOULIS - M.TROVALET - H.UNINSKI - C.VALLES - S.VILLEROUX - D.MASSAT

Excusés: G.BICHEYRE, J.ALABERT

**Nous avons les procurations de :**

Giles BICHEYRE à Véronique PONS

Clarisse CHABAL-VIGNOLES à Françoise LAGREU-CORBALAN

Anne LEBEAU à Gilles KERRMANN

Denis PRAX à Max BELLINI

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Emmanuel PEREIRA

L'article L. 5211-6 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau, le président donne lecture de la charte de l'élu local mentionnée à l'article L. 1111-12. Ce dernier article précise que tout mandat local se distingue d'une activité professionnelle et s'exerce dans des conditions qui lui sont propres. Il se traduit par des droits et des devoirs prévus aux articles L. 1111-13 et L. 1111-14. Ces dispositions constituent la charte de l'élu local.

Le président remet aux conseillers communautaires une copie de la charte de l'élu local.

Il communique également les dispositions de l'article L.5214-8 du CGCT, ci-après cité in extenso :  
« Les articles L. 2123-1 à L. 2123-3, L. 2123-5, L. 2123-7 à L. 2123-16, L. 2123-18-2, L. 2123-18-4, L. 2123-24-1, L. 2123-34 et L. 2123-35 sont applicables aux membres du conseil de la communauté de communes.  
Pour l'application de l'article L. 2123-11-2, le montant mensuel de l'allocation est au plus égal à 80 % ou, à compter du septième mois suivant le début du versement de l'allocation, à 40 % de la différence entre le montant de l'indemnité brute mensuelle que l'intéressé percevait pour l'exercice de ses fonctions, dans la limite des taux maximaux prévus par l'article L. 5211-12, et l'ensemble des ressources qu'il perçoit à l'issue du mandat.  
Cette allocation n'est pas cumulable avec celle versée aux élus municipaux en application de l'article L. 2123-11-2 ni avec celles versées en application des articles L. 3123-9-2 et L. 4135-9-2. »

\*\*\*\*\*

**Le Conseil,**  
**Après en avoir délibéré,**

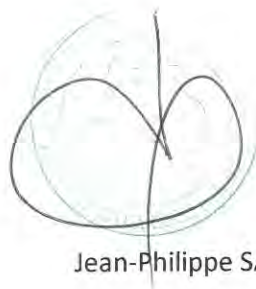
**Article unique** : Donne acte de la lecture de la charte de l'élu local par le Président, immédiatement après l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau ainsi que de la remise à chaque membre de l'assemblée d'un exemplaire de la charte de l'élu local.

Le secrétaire de séance



Jean-Emmanuel PEREIRA

Le Président,



Jean-Philippe SANNAC

Date de mise en ligne sur le site internet  
[www.ccpap.fr](http://www.ccpap.fr) : 17/04/26

## CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales, dans les conditions prévues par la loi.



Tout mandat local se distingue d'une activité professionnelle et s'exerce dans des conditions qui lui sont propres.

Il se traduit par des **droits** et des **devoirs** prévus aux articles L. 1111-13 et L. 1111-14 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Ces dispositions constituent **la charte de l'élu local**.

### Devoirs (article L.1111-13 du CGCT)

**1.** Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

**2.** L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

**3.** L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

**4.** L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

**5.** Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

**6.** L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

**7.** Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

**8.** L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat. Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

### Droits (article L.1111-14 du CGCT)

**9.** Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

**10.** Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L. 382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le code général des collectivités territoriales.

**11.** Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le code général des collectivités territoriales.

**12.** Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales.

**13.** Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

**14.** Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13 du code général des collectivités territoriales. Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues.

Document lu et remis en séance du conseil communautaire du 11 avril 2026

DÉPARTEMENT : **ARIEGE**

ARRONDISSEMENT

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES D'ARIEGE PYRENEES

Effectif légal de l'EPCI

72

Nombre de membres

en exercice

72

Nombre de membres

Présent 71

Date de convocation 03-04-2026

# PROCÈS-VERBAL

## DE L'ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU DE L'EPCI

L'an deux mille-vingt-six, le onze du mois d'avril à 9 heures 30 minutes, en application de l'article L.5211-2 du code général de collectivités territoriales (CGCT) renvoyant aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints des communes telles que prévues par les articles L.2122-7 à L.2122-8 du CGCT et de l'article L.5211-8 du CGCT, s'est réuni le conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées.

Étaient présents les conseillers communautaires suivants (indiquer les noms, prénoms des membres présents ainsi que l'indication de la collectivité qu'il représente <sup>1</sup> :

### Titulaires :

Nom et Prénom	Commune	Présent/Absent
Maxime ROUBICHOU	ARVIGNA	Présent
Josiane BERGE	BENAGUES	Présent
Jean-Paul CHABÉ	BEZAC	Présent
Daniel COURNEIL	BONNAC	Présent
Daniel BELONDRADE	BRIE	Présent
Eric CANCEL	CANTE	Présent
Patrick LABBÉ	ESCOSE	Présent
Simon HERRAIZ	ESPLAS	Présent
FABIEN CALMONT	GAUDIES	Présent
Christine VALLES	JUSTINIAC	Présent
Flavie CONCHESO	LA BASTIDE DE LORDAT	Présent
Denis LEMOINE	LABATUT	Présent
Sophie BAYARD	LA TOUR- DU-CRIEU	Présent
André SANCHEZ	LA TOUR- DU-CRIEU	Présent
Marie-Line BER	LA TOUR- DU-CRIEU	Présent
Régis ALESINA	LA TOUR- DU-CRIEU	Présent
Jean-Marc SOULA	LE CARLARET	Présent
Max BELLINI	LESCOUSSE	Présent
Serge ROBERT	LES ISSARDS	Présent
Jérôme BLASQUEZ	LES PUJOLS	Présent
François TOULIS	LE VERNET	Présent
Monique DUPRE-GODFREY	LISSAC	Présent
Gérard SARRAIL	LUDIES	Présent
Jean DEJEAN	MADIERE	Présent

Nom et Prénom	Commune	Présent/Absent
Louis MARETTE	MAZERES	Présent
Géraldine PONS	MAZERES	Présent
Michel LABEUR	MAZERES	Présent
Élise SALOMÉ	MAZERES	Présent
Gilles CAPY	MAZERES	Présent
Olivier FOURMENT	MONTAUT	Présent
Jean-Philippe SANNAC	PAMIERS	Présent
Christelle COUPADE	PAMIERS	Présent
Philippe MAURISSE	PAMIERS	Présent
Véronique PONS	PAMIERS	Présent
Christophe GARCIA	PAMIERS	Présent
Clarisse CHABAL-VIGNOLES	PAMIERS	Présent
Cédric MARCHAT	PAMIERS	Présent
Michèle ANDRE	PAMIERS	Présent
Giles BICHEYRE	PAMIERS	Absent
Anne LEBEAU	PAMIERS	Présent
Gérard LEGRAND	PAMIERS	Présent
Gérard BAUZA	PAMIERS	Présent
Jean GUICHOU	PAMIERS	Présent
Dominique GARCIA	PAMIERS	Présent
Renée Paule BERAGUAZ	PAMIERS	Présent
Gilles KERRMANN	PAMIERS	Présent
Ginette SIMONETTA	PAMIERS	Présent
Françoise LAGREU CORBALAN	PAMIERS	Présent

Nom et Prénom	Commune	Présent/Absent
Nathalie RUMEAU	PAMIERS	Présent
Vincent GAVART	PAMIERS	Présent
Sonia CAUMARTIN	PAMIERS	Présent
Michaël TROVALET	PAMIERS	Présent
Henri UNINSKI	PAMIERS	Présent
Pauline QUINTANILHA	PAMIERS	Présent
Serge VILLEROUX	SAINT-AMADOU	Présent
Michel DOUSSAT	SAINT-JEAN-DU-FALGA	Présent
Marilyne AUGERY	SAINT-JEAN-DU-FALGA	Présent
Henri BENABENT	SAINT-JEAN-DU-FALGA	Présent
Georges RABAUD	SAINT-JEAN-DU-FALGA	Présent
Jacques SAURET	SAINT-MARTIN D'OYDES	Présent
Sandrine EYCHENNE	SAINT-MICHEL	Présent
Estela LLUSCA	SAINT-QUIRC	Présent
Denis PRAX	SAINT-VICTOR ROUZAUD	Présent
Philippe CALLEJA	SAVERDUN	Présent
Martine CALLEJA	SAVERDUN	Présent
Jean-Michel SOLER	SAVERDUN	Présent
Mireille BORROMINI	SAVERDUN	Présent
Jean-Emmanuel PEREIRA	SAVERDUN	Présent
Claire MISTOU	SAVERDUN	Présent
Jacques ALABERT	TREMOULET	Absent
Sébastien PIETRASANTA	UNZENT	Présent
Jeannine IZAAC	VILLENEUVE DU PAREAGE	Présent

### Suppléants

Nom et Prénom	Commune	Présent/Absent
Christophe PAGLIARINO	ARVIGNA	Absent
Stéphane FABRY	BENAGUES	Absent
Alex MOTTE	BEZAC	Absent
Kévin LAFFONT	BONNAC	Absent
Elodie LAMANDA	BRIE	Absent
Jean-Jacques GIMENO	CANTE	Absent
Alain PROME	ESCOSE	Absent
Emilie DELAS	ESPLAS	Absent

Nom et Prénom	Commune	Présent/Absent
Kévin EYCHENNE	LA BASTIDE DE LORDAT	Absent
Emilie CANCEL	LABATUT	Absent
Danielle BOUTROUCHE	LE CARLARET	Absent
Sabine RASETTA	LESCOUSSE	Absent
Fabien DEFAYE	LES ISSARDS	Absent
Norbert PULL	LES PUJOLS	Absent
Laurent METGE	LE VERNET	Absent
Gilles BREIL	LISSAC	Absent

Nom et Prénom	Commune	Présent/Absent
Alain SOULA	MONTAUT	Absent
Claire SCHILL	SAINT-AMADOU	Absent
Aurélien CANTIÉ	SAINT-MARTIN D'OYDES	Absent
Guillaume DELRIEU	SAINT-MICHEL	Absent
Delphine CARAYOL-YARGUI	SAINT-QUIRC	Absent
Olivier CHAUTARD	SAINT-VICTOR ROUZAUD	Absent
Delphine MASSAT	TREMOULET	Présente
Catherine	UNZENT	Absent

<sup>1</sup> : En deçà de soixante-dix présents, il convient d'annexer une liste de présence au procès-verbal avec l'indication, pour chaque élu, de la commune qu'ils représentent.

Patricia D'ANGELO	GAUDIES	Absent
Jean-Michel ECHENNE	JUSTINIAC	Absent

Danielle BOUCHÉ	LUDIES	Absent
Anick COLLO-FRANCOIS	MADIERE	Absent

DECELLE		
Jean-Jacques CLARAC	VILLENEUVE DU PAREAGE	Absent

**Absents <sup>2</sup> :**

Nom et Prénom	Commune
Giles BICHEYRE	PAMIERS
Jacques ALABERT	TREMOULET

**Procurations<sup>3</sup>**

Giles BICHEYRE à Véronique PONS toute la séance

<sup>2</sup> Ne devront figurer dans la liste des absents que les conseillers communautaires (**les suppléants ne doivent pas être mentionnés**)

<sup>3</sup> Indiquer les noms et prénoms des élus concernés

## **1. Installation des membres de l'assemblée délibérante<sup>4</sup>**

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Louis MARETTE doyen d'âge (L 5211-9 du CGCT) qui a déclaré les membres du Conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Monsieur Jean-Emmanuel PEREIRA été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

## **2. Élection du Président**

### **A) Présidence de l'assemblée**

Le plus âgé des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des conseillers communautaires, a dénombré 71 membres présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie<sup>5</sup>.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé, qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT rendus applicables aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), le Président est élu au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue parmi les membres de l'assemblée délibérante. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### **B) Constitution du bureau de Vote**

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs (au moins) :

Madame Elise SALOME

Monsieur Fabien CALMONT

### **C) Déroulement de chaque tour de scrutin**

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par l'EPCI. Le président a constaté, sans toucher l'enveloppe, que le conseiller communautaire l'a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller communautaire, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. **Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau de vote en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau de vote et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.** Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, **le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.**

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

### **Résultats du premier tour de scrutin**

<b>a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote</b>	<b>0</b>
<b>b. Nombre de votants (enveloppes déposées)</b>	<b>72</b>
<b>c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)</b>	<b>0</b>
<b>d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)</b>	<b>5</b>
<b>e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]</b>	<b>67</b>
<b>f. Majorité absolue</b>	<b>34</b>

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	N
Sonia CAUMARTIN	9	Neuf

<sup>4</sup> Ce paragraphe n'est pas rempli lorsque l'élection des membres du bureau a lieu en cours de mandature.

<sup>5</sup> Majorité des membres en exercice.



### **3. Élection des Vice-Présidents**

Sous la présidence de M. Jean-Philippe SANNAC élu(e) Président (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des Vice-Présidents. Il a été rappelé que ces derniers sont élus selon les mêmes modalités que le Président (CE 3 juin 2009 – Communauté d'agglomération du Drouais).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale (ou du syndicat mixte) est composé du président, d'un ou plusieurs Vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres. Le nombre de Vice-Présidents est déterminé par le conseil communautaire sans que ce nombre ne puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total du conseil communautaire, soit 15 Vice-Présidents.

Toutefois, si l'application de la règle des 20 % conduit à fixer à moins de 4 le nombre des vice-présidents, ce nombre peut-être porté à 4.

Le conseil communautaire peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des dispositions précitées, sans pouvoir toutefois excéder 30 % de son propre effectif et le nombre de 15.

Au vu de ces éléments, le Conseil communautaire a fixé, par délibération, à 15 le nombre des Vice-présidents. <sup>6</sup>

Le nombre des autres membres du bureau est, quant à lui, fixé à 6.

### **Élection du premier Vice-Président**

#### **Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	72
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	5
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	67
f. Majorité absolue	34

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Philippe CALLEJA	56	Cinquante-six
Mme Sonia CAUMARTIN	11	Onze

#### **Proclamation de l'élection du premier Vice-Président**

M. Philippe CALLEJA a été proclamé(e) premier Vice-Président et immédiatement installé(e).

<sup>6</sup>Une délibération ouvrant les postes de Vice-présidents et les postes des « autres membres » du Bureau doit également être prise par le conseil et transmise au contrôle de légalité.

## Élection du second Vice-Président<sup>1</sup>

### Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	72
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	11
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	61
f. Majorité absolue	31

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Jérôme BLASQUEZ	61	Soixante et un

### Proclamation de l'élection du second Vice-Président

**M. Jérôme BLASQUEZ a été proclamé(e) second Vice-Président et immédiatement installé(e).**

<sup>1</sup> Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

## Élection du troisième Vice-Président<sup>2</sup>

### Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	72
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	2
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	6
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	64
f. Majorité absolue	33

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Nathalie RUMEAU	50	Cinquante
Mme Sonia CAUMARTIN	14	Quatorze

### Proclamation de l'élection du troisième Vice-Président

**Madame Nathalie RUMEAU a été proclamé(e) troisième Vice-Président et immédiatement installé(e).**

<sup>2</sup> Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

## **Élection du quatrième Vice-Président<sup>3</sup>**

### **Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	72
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	7
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	65
f. Majorité absolue	33

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Sophie BAYARD	65	Soixante-cinq

### **Proclamation de l'élection du quatrième Vice-Président**

**Madame Sophie BAYARD a été proclamé(e) quatrième Vice-Président et immédiatement installé(e).**

<sup>3</sup> Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

## **Élection du cinquième Vice-Président<sup>4</sup>**

### **Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	72
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	10
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	62
f. Majorité absolue	33

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Madame Monique DUPRE-GODFREY	62	Soixante-deux

### **Proclamation de l'élection du cinquième Vice-Président**

**Madame DUPRE-GODFREY a été proclamé(e) cinquième Vice-Président et immédiatement installé(e).**

<sup>4</sup> Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

## Élection du sixième Vice-Président<sup>5</sup>

### Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	72
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	5
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	67
f. Majorité absolue	34

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Gérard LEGRAND	56	Cinquante-six
Mme Sonia CUAMARTIN	11	Onze

### Proclamation de l'élection du sixième Vice-Président

**M. Gérard LEGRAND a été proclamé(e) sixième Vice-Président et immédiatement installé(e).**

<sup>5</sup> Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

## **Élection du septième Vice-Président<sup>6</sup>**

### **Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	72
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	10
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	61
f. Majorité absolue	31

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Louis MARETTE	61	Soixante et un

### **Proclamation de l'élection du septième Vice-Président**

**M. Louis MARETTE a été proclamé(e) septième Vice-Président et immédiatement installé(e).**

<sup>6</sup> Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

## Élection du huitième Vice-Président<sup>7</sup>

### Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	72
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	7
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	65
f. Majorité absolue	33

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Jean DEJEAN	65	Soixante-cinq

### Proclamation de l'élection du huitième Vice-Président

**M. Jean DEJEAN a été proclamé(e) huitième Vice-Président et immédiatement installé(e).**

<sup>7</sup> Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

## **Élection du neuvième Vice-Président<sup>8</sup>**

### **Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	72
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	5
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	67
f. Majorité absolue	34

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Renée Paule BERAGUAZ	57	Cinquante-sept
Sonia CAUMARTIN	10	Dix

### **Proclamation de l'élection du neuvième Vice-Président**

**Madame Renée Paule BERAGUAZ a été proclamé(e) neuvième Vice-Président et immédiatement installé(e).**

<sup>8</sup> Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

## Élection du dixième Vice-Président<sup>9</sup>

### Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	72
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	2
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	10
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	60
f. Majorité absolue	31

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Michel DOUSSAT	60	Soixante

### Proclamation de l'élection du dixième Vice-Président

**M. Michel DOUSSAT a été proclamé(e) dixième Vice-Président et immédiatement installé(e).**

<sup>9</sup> Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

## **Élection du onzième Vice-Président<sup>10</sup>**

### **Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	72
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	3
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	68
f. Majorité absolue	35

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Maxime ROUBICHOU	45	Quarante-cinq
M. Max BELLINI	23	Vingt-trois

### **Proclamation de l'élection du onzième Vice-Président**

**Monsieur Maxime ROUBICHOU a été proclamé(e) onzième Vice-Président et immédiatement installé(e).**

<sup>10</sup> Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

## Élection du douzième Vice-Président<sup>11</sup>

### Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	72
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	72
f. Majorité absolue	37

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Pauline QUINTANILHA	36	Trente-six
Gérard BAUZA	36	Trente-six

### Résultats du deuxième tour de scrutin<sup>12</sup>

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	72
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c]	71
f. Majorité absolue	36

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Gérard BAUZA	35	Trente-cinq
Mme Pauline QUINTANILHA	36	Trente-six

### Proclamation de l'élection du douzième Vice-Président

**Madame Pauline QUINTANILHA a été proclamé(e) douzième Vice-Président et immédiatement installé(e).**

<sup>11</sup> Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

<sup>12</sup> Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

## Élection du treizième Vice-Président<sup>13</sup>

### Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	72
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	14
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	57
f. Majorité absolue	29

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Jean-Emmanuel PEREIRA	57	Cinquante-sept

### Proclamation de l'élection du treizième Vice-Président

**M. Jean-Emmanuel PEREIRA a été proclamé(e) treizième Vice-Président et immédiatement installé(e).**

<sup>13</sup> Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

## **Élection du quatorzième Vice-Président<sup>14</sup>**

### **Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	72
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	7
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	65
f. Majorité absolue	33

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Françoise LAGREU-CORBALAN	47	Quarante-sept
Mme Sonia CAUMARTIN	18	Dix-huit

### **Proclamation de l'élection du quatorzième Vice-Président**

**Madame Françoise LAGREU-CORBALAN a été proclamé(e) quatorzième Vice-Président et immédiatement installé(e).**

<sup>14</sup> Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

## Élection du quinzième Vice-Président<sup>15</sup>

### Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	72
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	3
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	69
f. Majorité absolue	35

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. François TOULIS	28	Vingt-huit
M. Gérard SARRAIL	31	Trente et un
M. Max BELLINI	10	Dix

### Résultats du deuxième tour de scrutin<sup>16</sup>

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	72
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	3
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	69
f. Majorité absolue	35

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
François TOULIS	28	Vingt-huit
Gérard SARRAIL	41	Quarante et un

### Proclamation de l'élection du quinzième Vice-Président

**M. Gérard SARRAIL a été proclamé(e) quinzième Vice-Président et immédiatement installé(e).**

<sup>15</sup> Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

<sup>16</sup> Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

## Élection du premier membre du Bureau<sup>1</sup>

### Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	72
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	2
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	70
f. Majorité absolue	36

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Christelle COUPADE	57	Cinquante-sept
M. Henri UNINSKI	13	Treize

### Proclamation de l'élection du premier membre du Bureau

**Mme Christelle COUPADE a été proclamé(e) premier membre du Bureau et immédiatement installé(e).**

<sup>1</sup> Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le bureau ne comprend aucun « autres membres » (hors président et vice-présidents).

## **Élection du second membre du Bureau<sup>2</sup>**

### **Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	72
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	8
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	15
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	49
f. Majorité absolue	25

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Martine CALLEJA	49	Quarante-neuf

### **Proclamation de l'élection du second membre du Bureau**

**Madame Martine CALLEJA a été proclamé(e) second membre du Bureau et immédiatement installé(e).**

<sup>2</sup> Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes d'autres membres du Bureau est inférieur

## **Élection du troisième membre du Bureau<sup>3</sup>**

### **Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	72
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	6
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	18
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	48
f. Majorité absolue	25

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Gilles CAPY	48	Quarante-huit

### **Proclamation de l'élection du troisième membre du Bureau**

**M. Gilles CAPY a été proclamé(e) troisième membre du Bureau et immédiatement installé(e).**

<sup>3</sup> Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes d'autres membres du Bureau est inférieur

## **Élection du quatrième membre du Bureau<sup>4</sup>**

### **Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	72
c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	7
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	64
f. Majorité absolue	33

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Josiane BERGE	64	Soixante-quatre

### **Proclamation de l'élection du quatrième membre du Bureau**

**Mme Josiane BERGE a été proclamé(e) quatrième membre du Bureau et immédiatement installé(e).**

<sup>4</sup> Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes d'autres membres du Bureau est inférieur

## **Élection du cinquième membre du Bureau<sup>5</sup>**

### **Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	72
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	6
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	65
f. Majorité absolue	33

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jeannine IZAAC	65	Soixante-cinq

### **Proclamation de l'élection du cinquième membre du Bureau**

**Mme Jeanine IZAAC a été proclamé(e) cinquième membre du Bureau et immédiatement installé(e).**

<sup>5</sup> Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes d'autres membres du Bureau est inférieur

## **Élection du sixième membre du Bureau<sup>6</sup>**

### **Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	72
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	9
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	16
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	47
f. Majorité absolue	24

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Géraldine PONS	47	Quarante-sept

### **Proclamation de l'élection du sixième membre du Bureau**

**Mme Géraldine PONS a été proclamé(e) sixième membre du Bureau et immédiatement installé(e).**

<sup>6</sup> Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes d'autres membres du Bureau est inférieur



DÉPARTEMENT  
ARIEGE

Non du groupement : Communauté de communes des Portes d'Ariège  
Pyrénées

ÉLECTION DU PRÉSIDENT , DES VICE-PRÉSIDENTS  
ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

FEUILLE DE PROCLAMATION  
annexée au procès-verbal de l'élection

NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS  
(dans l'ordre de leur élection)

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Fonction <sup>1</sup>	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)
Monsieur	Jean-Philippe SANNAC	7/12/1966	Président	
Monsieur	Philippe CALLEJA	15/05/1961	1 <sup>er</sup> Vice-président	
Monsieur	Jérôme BLASQUEZ	03/04/1981	2 <sup>ème</sup> Vice-président	
Madame	Nathalie RUMEAU	23/01/1973	3 <sup>ème</sup> Vice-président	
Madame	Sophie BAYARD	15/05/1976	4 <sup>ème</sup> Vice-président	
Madame	Monique DUPRE-GODFREY	09/05/1964	5 <sup>ème</sup> Vice-président	
Monsieur	Gérard LEGRAND	23/02/1947	6 <sup>ème</sup> Vice-président	
Monsieur	Louis MARETTE	23/08/1936	7 <sup>ème</sup> Vice-président	
Monsieur	Jean DEJEAN	07/06/1953	8 <sup>ème</sup> Vice-président	
Madame	Renée Paule BERAGUAZ	18/05/1963	9 <sup>ème</sup> Vice-président	
Monsieur	Michel DOUSSAT	01/01/1952	10 <sup>ème</sup> Vice-président	
Monsieur	Maxime ROUBICHOU	04/10/1980	11 <sup>ème</sup> Vice-président	
Madame	Pauline QUINTANILHA	28/06/1989	12 <sup>ème</sup> Vice-président	
Monsieur	Jean-Emmanuel PEREIRA	31/05/1985	13 <sup>ème</sup> Vice-président	
Madame	Françoise LAGREU-CORBALAN	08/08/1972	14 <sup>ème</sup> Vice-président	
Monsieur	Gérard SARRAIL	18/02/1962	15 <sup>ème</sup> Vice-président	
Madame	Christelle COUPADE	02/01/1971	Membre du bureau	
Madame	Martine CALLEJA	24/01/1951	Membre du bureau	
Monsieur	Gilles CAPY	27/01/1956	Membre du bureau	
Madame	Josiane BERGE	05/01/1958	Membre du bureau	
Madame	Jeannine IZAAC	14/05/1960	Membre du bureau	
Madame	Géraldine PONS	05/12/1970	Membre du bureau	

<sup>1</sup> Préciser : Président, Vice-président (rang) ou Membre du Bureau

Fait à Pamiers, le 11 avril 2026

*Le Président (ou son remplaçant),*



*Jean-Philippe SANNAC*

*Le conseiller le plus âgé,*



*Louis MARETTE*

*Le secrétaire,*



*Jean-Emmanuel PEREIRA*

*Les assesseurs,*



*Fabien CALMONT*



*Elise SALOME*